

ACTE 4 @ 2025



En partenariat avec :



Appel à mobilisation

Le contexte

En Bretagne, la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) initie depuis 2022, cette démarche de soutien afin de contribuer au respect des droits culturels des personnes en situation de précarité et d'exclusion.

Pour y répondre, avec le soutien de la Région Bretagne, de l'Etat (Pacte des Solidarités et Ministère de la Culture-Direction des Affaires Culturelles (DRAC)) et du programme Respirations, la FAS Bretagne vous propose « Cultur'Actions Solidaires ».

Destiné aux structures sociales et médico-sociales, d'accueil, d'hébergement et d'insertion sociale ou professionnelle du réseau de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, il a pour objectif d'encourager, par la mise en place d'actions culturelles, scientifiques, sportives, citoyennes, artistiques... la participation des personnes en situation de fragilité.

Les projets sont à réaliser dans une approche transversale, reliant les acteurs de l'action sociale avec ceux de la culture et les personnes concernées.

La culture, dans sa définition élargie, constitue un instrument fondamental d'émancipation individuelle et collective, qu'il convient d'intégrer au cœur des dispositifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'article 140 de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions fait de l'accès de tous à la culture, à la pratique sportive, aux vacances et aux loisirs, un « objectif national », réaffirmé dans la loi d'orientation égalité citoyenneté de 2016 relative à la lutte contre les exclusions.

La participation des personnes à la vie culturelle peut contribuer à faire émerger des compétences, à nourrir l'estime de soi, à construire des repères, à favoriser la participation citoyenne de toutes et tous et faire émerger une autre relation entre intervenants sociaux et personnes accompagnées, plus horizontale, ce qui permet de faciliter l'accompagnement.

Qui peut candidater ?

Tous les adhérents de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Bretagne, souhaitant développer ou mettre en place une action en partenariat avec une structure culturelle de son territoire, un programme à plus ou moins long-terme favorisant l'accès à la culture (au sens large du terme : artistique, scientifique, sportive, patrimonial, citoyenne, culinaire, linguistique...) des publics en situation de fragilité.

Les projets attendus

Les actions devront être réalisées pour et avec des personnes en situation de fragilité (enfants, jeunes, adultes en familles ou isolés, parents), en hébergement d'urgence ou dispositif d'accompagnement au logement ou en structure d'insertion.

Les valeurs du programme sont les suivantes :

- La reconnaissance des droits culturels des personnes
- La rupture avec la reproduction des inégalités
- La construction des citoyens
- La construction des actions entre les acteurs sociaux et culturels.

Les actions pourront avoir une dimension collective et s'inscrire à la fois dans le temps et dans une dynamique de groupe, mettant en œuvre une participation active et large des personnes accompagnées sur une durée significative.

Elles peuvent s'exprimer de différentes formes : rencontres, résidences artistiques, expérimentations, parcours culturels... et s'inscrire sur le temps long. Elles encourageront l'égalité entre les femmes et les hommes, la diversité culturelle, sociale et intergénérationnelle en provoquant la rencontre entre toutes les personnes impliquées.

Le financement des actions

En 2025 une dotation financière de XX.000 euros sera allouée pour la mise en œuvre de projets à l'échelle de la Bretagne avec une répartition équilibrée par département.

Une attention particulière sera portée aux projets structurants, qui s'inscrivent dans la durée ou qui auront une dimension « Culture scientifique » pour lesquels des financements spécifiques ou plus pérennes pourront être proposés par les partenaires financeurs.

Votre candidature

Tous les adhérents de la FAS Bretagne peuvent candidater, sous réserve qu'ils sollicitent le partenariat d'un acteur culturel (si besoin liste d'acteurs culturels à la demande) afin qu'ils soient accompagnés dans le bon déroulement du projet culturel (relation avec les artistes, réglementation, propositions, etc.).

La candidature devra être composée d'une lettre d'intention décrivant le projet et de la fiche projet jointe en annexe.

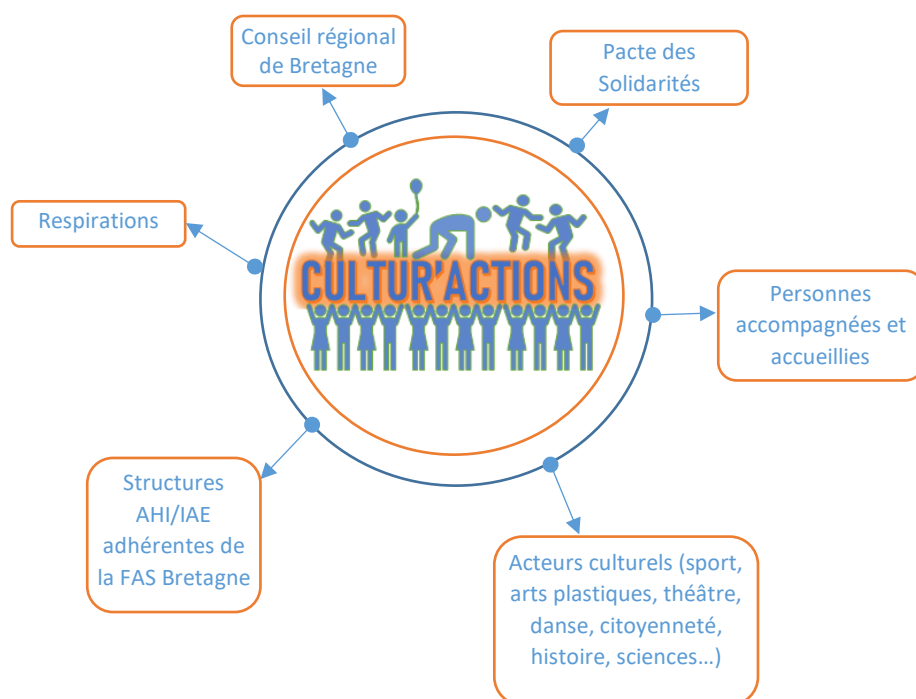
Comité de sélection des candidatures

Les projets déposés dans le cadre du présent appel à mobilisation feront l'objet d'un examen attentif par le comité de sélection composé de la Fédération des Acteurs de la Solidarité, du Conseil Régional de Bretagne, de la Délégation interministérielle de prévention et de lutte contre la pauvreté, de la DRAC, des Petits Débrouillards Grand Ouest et des représentants des personnes accompagnées et accueillies.

Le calendrier

- Avril-mai 2025 : lancement de l'appel à mobilisation Cultur'Actions Solidaires
- 4 juin 2025 : date limite de dépôt des dossiers
- Xx juin 2025 : examen des candidatures, envoi des décisions et des financements
- Décembre 2025 : évaluation du programme totale ou partielle

Les partenaires



Dépôt des dossiers

Cet appel à mobilisation est ouvert jusqu'au 4 juin 2025.

Pour toutes questions, merci de contacter :

La FAS Bretagne : bretagne@federationsolidarite.org

06 17 52 42 15